

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II
Admission des élèves en provenance des écoles publiques Française et privées reconnues par l'Education Nationale en 12e et 13e année pour la rentrée 2022

FILIERES de DESTINATION :						
Type d'école	Année de scolarité de provenance	Année de scolarité de destination	Collège de Genève-Maturité / CFP Commerce et hors Commerce ¹ Matu Pro (MP1)			
			Moyenne générale	Disciplines principales	Insuffisances tolérées ⁴	Maturité mention bilingue ⁵
Ecoles publiques et privées françaises reconnues par l'Education Nationale ³	Troisième	1re (12e)	13/20	Total de FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 52.0 choix d'OS ⁶ ≥ 13	3 notes entre 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 10.0 et 10.9 et 1 note 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 8.0 et 9.9 mais dans tous les cas FR ≥ 11.0 et MA ≥ 11.0	FR et AL ou AN ≥ 14.0
	Seconde ²	2e (13e) (Uniquement Collège)	13/20	Total de FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 52.0 choix d'OS ⁶ ≥ 13	3 notes entre 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 10.0 et 10.9 et 1 note 11.0 et 12.9 ou 1 note entre 8.0 et 9.9 mais dans tous les cas FR ≥ 11.0 et MA ≥ 11.0	Non admis
	Première ²	2e (13e)	Pour une entrée en 2e (13e), utiliser le bulletin de seconde et les normes et tolérances de seconde			
	Remarque: pas d'admission en 3e (14e) et 4e (15e) du Collège de Genève et en 2e (13e), 3e (14e) et 4e (15e) MP1 (CFP Commerce et hors Commerce)					
	FILIERES de DESTINATION :					
	Année de scolarité de Provenance	Année de scolarité de Destination	Ecole de culture générale			
			Moyenne générale	Disciplines principales	Insuffisances tolérées ⁴	
	Troisième	1re (12e)	11/20	Total FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 44.0	3 notes entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 8.0 et 8.9 et 1 note entre 9.0 et 10.9 ou 1 notes entre 6.0 et 7.9 mais dans tous les cas FR ≥ 10.0 et MA ≥ 10.0	
	Seconde ²	2e (13e)	11/20	Total de FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 44.0	3 notes entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 8.0 et 8.9 et 1 note entre 9.0 et 10.9 ou 1 notes entre 6.0 et 7.9 mais dans tous les cas FR ≥ 10.0 et MA ≥ 10.0	
	Première ²	2e (13e)	Pour une entrée en 2ème (13e), utiliser le bulletin de seconde et les normes et tolérances de seconde			
Remarque: pas d'admission en 3e (14e) de l'ECG						
FILIERES de DESTINATION :						
Année de scolarité de Provenance	Année de scolarité de Destination	CFP Commerce CFCi-B et CFCi-E				
		Moyenne générale	Disciplines principales	Insuffisances tolérées ⁴	Moyenne supplémentaire pour la filière CFCi-E	
Troisième	1re (12e)	11/20	Total FR et MA et LE1 et LE2 ≥ 44.0	3 notes entre 9.0 et 10.9 ou 1 note entre 8.0 et 8.9 et 1 note entre 9.0 et 10.9 ou 1 notes entre 6.0 et 7.9 mais dans tous les cas FR ≥ 10.0 et MA ≥ 10.0	LE2 + AN ≥ 22.0	
Seconde ²	2e (13e)	Non admis				
Première ²	3e (14e)					

Remarques :

¹Sous réserve de la réussite du concours d'entrée du CFP.
²Les candidats remplissant les normes d'admission pour une entrée en 2e (13e) peuvent uniquement être admis dans une filière à laquelle ils avaient accès au terme de la 3e de l'Education Nationale.
³Seules les provenances admissibles en baccalauréat général (anciennement L, S et ES) sont admissibles sur normes. Pour toutes les autres provenances de scolarité française, l'admission n'est pas possible en formations généralistes.
 Les élèves issus d'une filière technique ou professionnelle ne sont pas admissibles.
 Pour les disciplines non étudiées au préalable, il est à charge de l'élève de rattraper le niveau (AL,IT).
 Pour une entrée en 2e (13e) du Collège de Genève, le choix d'une langue en option spécifique (OS) requiert l'étude de cette langue pendant au minimum 2 ans au préalable dans le cadre de sa scolarité.
 Le choix de l'option spécifique (OS) musique requiert la pratique régulière d'un instrument.
⁴Les tolérances pour une entrée en 1re (12e) s'appliquent uniquement sur les disciplines suivantes : FR, LE1 (langue étrangère 1), LE2 (langue étrangère 2), MA, PY/CH, SVT, HI/GE, EP, AP, LA (si étudié). Pour une entrée en 2e (13e) les tolérances s'appliquent à toutes les disciplines.
⁵Les notes doivent être obtenues au terme du 1er semestre (ou 2e trimestre) et au terme de l'année.
⁶Le choix de l'OS doit correspondre à une discipline suivie l'année précédant l'admission. Pour les OS comportant deux disciplines, une des deux doit avoir été suivie.